

LE PADD : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le projet communal est traduit au sein d'une pièce spécifique du PLU appelée «PADD» : **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**.

Pièce obligatoire du PLU, le PADD constitue la clé de voûte du document d'urbanisme. **Il fixe les grandes orientations en matière d'aménagement pour les 10 à 12 prochaines années**. Il fait le lien entre le diagnostic (traduction des constats et enjeux) et les pièces graphiques et réglementaires : c'est sur la base des orientations définies que les nouvelles règles d'urbanisme vont être établies.

Le PADD d'Etoile-sur-Rhône s'organise autour de 3 grands axes :



AXE 1 Préserver la qualité du cadre de vie



Valoriser le patrimoine et le paysage communal

- Préserver les éléments paysagers majeurs de la **trame verte et bleue**
- Développer la **végétalisation** des espaces urbanisés
- Accompagner et encadrer la préservation de la **qualité architecturale du bâti ancien**

Préserver et valoriser la biodiversité du territoire

- Préserver les **espaces naturels** à enjeux écologiques (ZNIEFF, zones Natura 2000...)
- Favoriser les **continuités écologiques**
- Protéger les grands passages faunes

Promouvoir un développement respectueux des structures paysagères et intégrant les contraintes et enjeux environnementaux

- Assurer un équilibre entre valorisation du foncier et **intégration paysagère et architecturale**
- Préserver la **silhouette du bourg**
- Adapter les formes bâties de l'habitat dense pour en garantir le **confort, la désirabilité et la qualité environnementale**
- Conforter prioritairement l'enveloppe bâtie du centre-bourg** (mobilisation des dents creuses, des divisions parcellaires potentielles et optimisation des gisements)
- Définir des **limites claires à l'urbanisation**
- Réduire les vulnérabilités** face aux risques et limiter l'exposition aux nuisances

Retrouver une cohérence d'espaces publics et de liens entre eux

- Mettre en valeur le réseau de **places et placettes** et les végétaliser
- Développer des **espaces publics de proximité**
- Conforter le réseau de **cheminements doux** existants



AXE 2 Accompagner l'attractivité résidentielle



Promouvoir une croissance démographique raisonnée en adéquation avec l'identité communale

- Atteindre **6 100 habitants** en 2032 (+ 0,9 %/an)
- Permettre l'accueil d'environ **280 logements** sur la période 2023-2032

Assurer la réalisation d'un parcours résidentiel

- Répondre aux besoins en logements des **jeunes** décohabitants, des **familles monoparentales**, des **séniors** et des personnes en **situation de handicap** en développant l'offre de logements petits, en location et adaptés.
- Poursuivre l'accueil de **familles**
- Poursuivre la politique de **mixité sociale** engagée par la commune

Dimensionner les services publics à la population à venir

- Adapter le dimensionnement des **services publics** à l'évolution de la population et aux exigences énergétiques
- Conforter l'**offre de loisirs** située chemin du Peroux

Satisfaire les besoins en matière de mobilité

- Assurer une **perméabilité modes doux** entre les quartiers
- Sécuriser les **accès de l'école** de la Gare
- Etoffer l'offre de **stationnement** du centre-bourg
- Permettre l'aménagement d'une aire de **covoiturage** sur le quartier de la gare



AXE 3 Soutenir l'attractivité économique



Permettre l'accueil de nouvelles entreprises

- Améliorer la **qualité architecturale et paysagère** des zones d'activités
- Permettre une extension de la zone d'activité de Blacheronde
- Finaliser le déploiement de la **fibres optique**

Soutenir le commerce et l'artisanat local

- Soutenir le **commerce de centre-bourg** en veillant au maintien des rez-de-chaussée commerciaux stratégiques
- Réaménager, embellir et végétaliser la **Grande Rue**
- Poursuivre la mobilisation du parc existant afin de permettre l'**installation d'artisans** au coeur du village
- Permettre le **changement de destination** d'anciennes dépendances ou bâtiments
- Permettre le développement de l'**artisanat local** en créant des STECAL (Secteurs de Taille et Capacité d'Accueil Limitées)

Conforter l'économie agricole

- Maintenir la **vocation agricole** des espaces cultivés
- Mettre en place les outils nécessaires à la protection du **réseau d'irrigation**
- Préserver les conditions de **viabilité des exploitations**
- Permettre le développement de l'offre de **gîtes** ou de projets **d'agritourisme**
- Permettre le **changement de destination** de certains anciens bâtiments agricoles

CHIFFRES CLES

- Croissance démographique : **+ 0,9 %/an**
- Permettre la production de **280 logements** sur la période 2023-2032

13,5 ha de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers envisagés, dont :

- 8,5 ha** à vocation habitat
- 4 ha** à vocation économique
- 1 ha** à vocation d'équipements